



ARRÊTÉ N° 23/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner

Rue du Cassepot, Rue Auguste Pavie, ZA les Landes Fleuries, Rue du Miroir du Temps,
Rue de la Violette, le Grand Clos, Rue du Val, Place de l'Église, Rue des Frères
l'Hermitte

Du 17 Février au 14 Mars 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise AXIONE en date du 4 février 2025 de réguler la circulation et le stationnement rue du Long Clos pour des travaux sur le réseau télécom du 17 février au 14 mars 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau télécom, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier Rue du Cassepot, Rue Auguste Pavie, ZA les Landes Fleuries, Rue du Miroir du Temps, Rue de la Violette, le Grand Clos, Rue du Val, Place de l'Église, Rue des Frères l'Hermitte du 17 février au 14 mars 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise AXIONE.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise AXIONE.

Fait à QUÉVERT, le 10/02/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 11 février 2025